

Questions orales

[Français]

LA SANTÉON SUGGÈRE L'ÉTUDE CONJOINTEMENT AVEC LES ÉTATS-UNIS
DU PRODUIT LAETRILE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En vue de la controverse au sujet du produit pharmaceutique «Laetrile», qui est employé pour le traitement du cancer, est-ce que le gouvernement travaille en collaboration avec l'Association médicale canadienne et les autorités des États-Unis pour établir le statut médical et légal de ce produit aux points de vue de son efficacité et de sa sûreté?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social partage le point de vue des autorités américaines et de l'Association médicale canadienne au sujet du produit pharmaceutique «Laetrile», savoir qu'on n'a aucune preuve de quelque ordre que ce soit à l'effet que ce médicament soit de quelque utilité ou de quelque sécurité dans la lutte contre le cancer en particulier.

De plus, j'aimerais signaler que nous sommes en contact étroit avec les autorités américaines; en fait, deux fonctionnaires de mon ministère ont discuté à Washington, au cours des derniers jours, avec les autorités américaines à ce sujet, mais je puis dire à l'honorable député que nous ne voyons aucune raison de modifier la position que nous avons adoptée à ce sujet, et que nous n'avons aucune indication de quelque ordre que ce soit à l'effet que le produit «Laetrile» peut être de quelque utilité que ce soit pour les personnes atteintes du cancer.

* * *

[Traduction]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA MÉTHODE DE REMPLACEMENT DU COMMISSAIRE EN CHEF

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Quand le commissaire en chef, M. Vogel, prendra sa retraite, le ministre ouvrira-t-il un concours dans tout le Canada pour trouver le meilleur candidat pour le remplacer ou le poste sera-t-il comblé par le biais d'une nomination ministérielle?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la loi prévoit que le commissaire doit être nommé par décret du conseil. Évidemment, nous ferons tout en notre pouvoir pour y nommer le meilleur candidat possible si le poste devient effectivement vacant.

M. Towers: Compte tenu des pointes que le ministre ne cesse de décocher au premier ministre de l'Alberta au sujet de la politique de vente de la Commission canadienne du blé et considérant le fait que le premier ministre suppléant de cette

[M. Gillespie.]

province est le frère du ministre sans portefeuille, le ministre peut-il nous dire si oui ou non il a discuté de la question avec ce dernier, et quelle est son opinion?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que nous devons nous soucier des liens mentionnés à propos de ces déclarations. Je n'ai pas lancé de pointes au premier ministre de l'Alberta. J'ai tout simplement défendu la Commission canadienne du blé contre des attaques non fondées de sa part. Je voudrais que les députés du parti conservateur à la Chambre nous disent s'ils appuient la Commission canadienne du blé à titre d'agent de vente ou s'ils favorisent l'ingérence de politiciens provinciaux.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURESLA FABRICATION DE LA BOMBE À NEUTRONS—LES ENTRETIENS
AVEC LES AUTORITÉS AMÉRICAINES

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le très honorable député pourrait-il dire à la Chambre quelles discussions ou consultations il a eues avec le président Carter en sa qualité de membre de longue date de l'OTAN au sujet des conséquences de la décision américaine d'entreprendre la fabrication d'une bombe à neutrons.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Aucune, monsieur l'Orateur.

M. McKinnon: Le premier ministre appuie-t-il la mise au point de cette arme, cette mesure semblant s'inscrire dans le courant de pensée voulant qu'une guerre nucléaire restreinte soit possible, compte tenu du fait que l'adoption par l'OTAN de cette orientation peut, en soi, avoir un effet déstabilisateur?

M. Trudeau: Je n'ai pas analysé le problème, monsieur l'Orateur.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALELA BOMBE À NEUTRONS—L'ACCEPTATION POSSIBLE PAR
L'OTAN—LA POSITION DU CANADA

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je poserai ma dernière question supplémentaire au ministre de la Défense nationale qui a récemment assisté, à Ottawa, à une réunion d'un groupe de planification nucléaire de l'OTAN. Le gouvernement est-il d'avis que nos forces en Europe ne doivent pas posséder de bombes à neutrons bien que nous y ayons le matériel d'artillerie nécessaire pour lancer de telles armes? Si l'OTAN accepte le principe de la guerre nucléaire limitée, nos forces dépendront-elles des autres pays pour ce genre de soutien?